



Garde d'enfant jours fériés

Par **Tom30**, le **28/04/2024** à **18:05**

Bonjour je souhaiterais avoir une information la maman des enfants a un droit de visite et d'hébergement sur ce droit de visite d'hébergement si le jour férié et le vendredi ou le lundi cela fait partie de sa garde. Par contre il est pas stipulé le pont, dois-je me refuser de récupérer les enfants le mardi 7 mai

Par **Visiteur**, le **28/04/2024** à **18:14**

Bonjour,

Sauf erreur, le lundi 6 mai n'est pas férié. Pourquoi parler du mardi 7 mai ?

Pouvez vous recopier ici le texte exact du jugement concernant ce DVH.